



CANADA

# Débats du Sénat

---

3<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 30

---

## LES LANGUES OFFICIELLES

Le rapport annuel du commissaire  
aux langues officielles

Questions de

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 26 mai 2010

## LE SÉNAT

Le mercredi 26 mai 2010

### LES LANGUES OFFICIELLES

[Traduction]

#### LE RAPPORT ANNUEL DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

**L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) :** Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Le commissaire aux langues officielles a déposé hier son rapport et il se dit inquiet des conséquences de l'approche de laisser-aller adoptée par le gouvernement en ce qui concerne les langues officielles au sein de la fonction publique fédérale.

En 2009, le gouvernement a aboli l'Agence de la fonction publique du Canada et a effectué le transfert de ses responsabilités, ainsi que celles du Centre d'excellence en langues officielles, au bureau du dirigeant principal des ressources humaines relevant du Conseil du Trésor. Ce centre d'excellence n'a pas reçu les ressources nécessaires pour faire face à ses nouvelles responsabilités et, pire, le nombre de ses employés a été réduit de 30 à 13 entre 2008 et 2009.

Ma question fait écho à la requête du commissaire. Comment le gouvernement s'assure-t-il que cette nouvelle approche favorise véritablement l'application de la Loi sur les langues officielles et ne mène pas tout droit à un climat politique de laisser-aller?

[Traduction]

**L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) :** Honorables sénateurs, le gouvernement remercie le commissaire aux langues officielles, M. Graham Fraser, pour son rapport et il a hâte de prendre connaissance de toutes les recommandations qui y sont formulées.

Je constate avec plaisir que M. Fraser a signalé dans son rapport que le gouvernement « a fait en sorte que ses cadres supérieurs atteignent un niveau de bilinguisme qui aurait été difficilement envisageable il y a quatre décennies ». En ce qui concerne les centres d'excellence, le président du Conseil du Trésor, M. Day, a rencontré le commissaire aux langues officielles afin de discuter du rapport. Le ministre a assuré à M. Fraser que le gouvernement se fait un devoir de promouvoir le bilinguisme dans la fonction publique.

Le Centre d'excellence en langues officielle, qui relève du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, continue d'assumer les responsabilités nécessaires en vertu de la Loi sur les langues officielles. Par exemple, ce centre d'excellence est l'hôte de la conférence annuelle des champions des langues officielles qui se déroule cette semaine.

[Français]

**Le sénateur Tardif :** Honorables sénateurs, ce centre d'excellence a perdu son statut et ses ressources. Entre 2008 et 2009, il a subi une baisse de 60 p. 100, comme je l'ai indiqué, du nombre d'employés, alors que la Direction des langues officielles en avait 74 en 2006. Les ministères sont laissés à eux-mêmes et n'ont pas la capacité, à l'interne, de comprendre, d'interpréter et d'analyser leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles.

Quand le gouvernement assumera-t-il son rôle de leadership et quand donnera-t-il le moyen aux institutions fédérales d'assumer pleinement leurs responsabilités?

**Le sénateur LeBreton :** Je remercie madame le sénateur de la question. Le centre d'excellence a été restructuré de manière à mieux concorder avec les rôles des administrateurs généraux qui sont les principaux responsables des langues officielles dans leurs ministères et organismes respectifs. Dans son rapport, le commissaire aux langues officielles déclare ce qui suit : « Il a également établi un réseau de champions des langues officielles et fixé des responsabilités ministérielles et des exigences en matière de rapport. »

Le président du Conseil du Trésor et le gouvernement tiennent à la réussite du programme, qui a été restructuré de manière à ce que chaque ministère et chaque organisme assument la responsabilité de mettre en œuvre la Loi sur les langues officielles du Canada.

**Le sénateur Tardif :** Honorables sénateurs, je comprends que le programme a été restructuré. Toutefois, si des ressources supplémentaires ne vont pas de pair avec la restructuration, comment le ministre peut-il veiller à ce que les ministères et les organismes disposent des ressources nécessaires pour faire leur travail?

**Le sénateur LeBreton :** Sénateur Tardif, je présume que la somme de 1,1 milliard de dollars devrait fournir les ressources nécessaires. Il s'agit là du plus gros investissement qu'un gouvernement ait effectué dans les langues officielles dans toute l'histoire du pays. Le gouvernement soutient adéquatement les droits linguistiques des minorités, non seulement dans la fonction publique fédérale, mais aussi dans les communautés linguistiques en situation minoritaire d'un bout à l'autre du pays.

Plus de 70 p. 100 des engagements annoncés par le gouvernement dans la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne* ont été confirmés et financés. Cela représente plus de 792 millions de dollars. Je ne suis donc pas d'accord avec madame le sénateur quand elle affirme que nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour mettre en œuvre notre programme des langues officielles parce que ce n'est certainement pas le cas.

• (1410)

**Le sénateur Tardif :** J'ai une question complémentaire à poser. Le nombre d'employés est passé de 74 à 13 afin d'aider les ministères et les institutions fédérales à répondre à leurs obligations. Comment pouvez-vous répondre à vos besoins en matière de capacité et affirmer que vous respectez vos obligations quand vous avez réduit le nombre d'employés de 74 à 13?

**Le sénateur LeBreton :** Premièrement, en ce qui concerne la restructuration, le Conseil du Trésor n'est plus le seul responsable du programme. Cette responsabilité a maintenant été confiée aux chefs des organismes et aux sous-ministres des ministères. Madame le sénateur a complètement tort de dire que personne n'est chargé de la mise en œuvre du programme dans ces ministères.

Dans le cadre de cette restructuration, d'autres personnes sont maintenant chargées de cette importante question, et elles ne se trouvent pas toutes au même endroit. Je crois que ce changement a contribué au rapport du commissaire aux langues officielles où il affirme que « le gouvernement a fait en sorte que ses cadres

supérieurs atteignent un niveau de bilinguisme qui aurait été difficilement envisageable il y a quatre décennies ». C'est l'une des raisons pour lesquelles il est important d'attribuer la responsabilité du programme aux chefs des organismes et aux sous-ministres des ministères, qui sont directement responsables de la mise en œuvre.

---